

LYCÉE JEAN MONNET – BLANQUEFORT

COVID 19 - BULLETIN D'INFORMATION n°3

lundi 6 avril 2020

Contacts :

Par courrier électronique : ce.0332745e@ac-bordeaux.fr

Pour poser toutes vos questions, écrire un mail en précisant le NOM, Prénom et classe de l'élève concerné.

Site internet du lycée : <http://jeanmonnetblanquefort.fr/wordpress/>

Vous y trouverez toutes les informations et actualités concernant le lycée.

Site du ministère : <https://www.education.gouv.fr/bac-brevet-2020-les-reponses-vos-questions-303348>

Adaptation des modalités de passage des examens :

Classes de 1ères :

- Annulation des Epreuves Communes de Contrôle Continu n°2 (E3C2) prévues en mai
- Annulation de l'épreuve écrite de Français : note remplacée par le contrôle continu de l'année en Français.
- Mise en place d'un jury d'harmonisation des notes avant validation.
- Maintien de l'épreuve orale de Français, avec diminution du nombre de textes présentés (15 au lieu de 24), si les conditions de reprise le permettent.
- Annulation des épreuves écrites pour la Spécialité non-poursuivie en Terminale et pour l'enseignement scientifique : remplacées par les notes obtenues en contrôle continu dans ces matières cette année.

Classes de Terminales :

- Annulation de toutes les épreuves écrites du BAC : remplacées par les notes du contrôle continu, obtenues dans l'année, pour les matières comptant au BAC
- Annulation des Epreuves en Cours d'Année : Compréhension Orale de Langues Vivantes et Epreuves de Capacités Expérimentales en Sciences.
- Maintien d'un jury d'examen du BAC : harmonisation des notes et valorisation de l'assiduité.
- Maintien des Mentions au BAC.
- Oral de rattrapage pour les candidats ayant entre 08/20 et 10/20 de moyenne générale, entre le 08 et le 10 juillet.
- Session de rattrapage de septembre 2020 : élèves n'ayant pas au moins 08/20 de moyenne générale.

Pour toutes les classes :

- Reprise des cours envisagé le lundi 04 mai 2020, selon les décisions gouvernementales concernant la pandémie.

- Tous les cours sont maintenus jusqu'au vendredi 03 juillet 2020.
- Validation des notes sera soumise au contrôle de l'assiduité

Evaluation des élèves pendant la période de confinement :

Les enseignants poursuivent la consolidation des apprentissages et préparent le retour en classe.

Ce travail à distance implique une relation de confiance avec les élèves du fait de l'impossibilité de contrôler les conditions dans lesquelles le travail est réalisé.

- Les notes ou les évaluations effectuées pendant le confinement ne sont pas utilisées pour le contrôle continu
- Il sera indiqué « non noté » à un devoir qui ne serait pas parvenu
- L'évaluation formative est systématiquement privilégiée

La Direction